

Pour rappel, le 2 Décembre 2011, notre collègue Jean Claude Lachaux tombait d'une échelle «PFE» lors d'une intervention et décédait le 23 décembre à l'hôpital d'Aix, victime de la rentabilité financière voulue par France Télécom-Orange.

Après 5 ans de procédure où la CGT Télécoms 13 s'était portée partie civile, ORANGE est enfin condamné pour «homicide involontaire» et «non-respect des dispositions en matière de santé et sécurité... La justice donne raison à la CGT sur toute la ligne.

Mais ORANGE a fait appel...

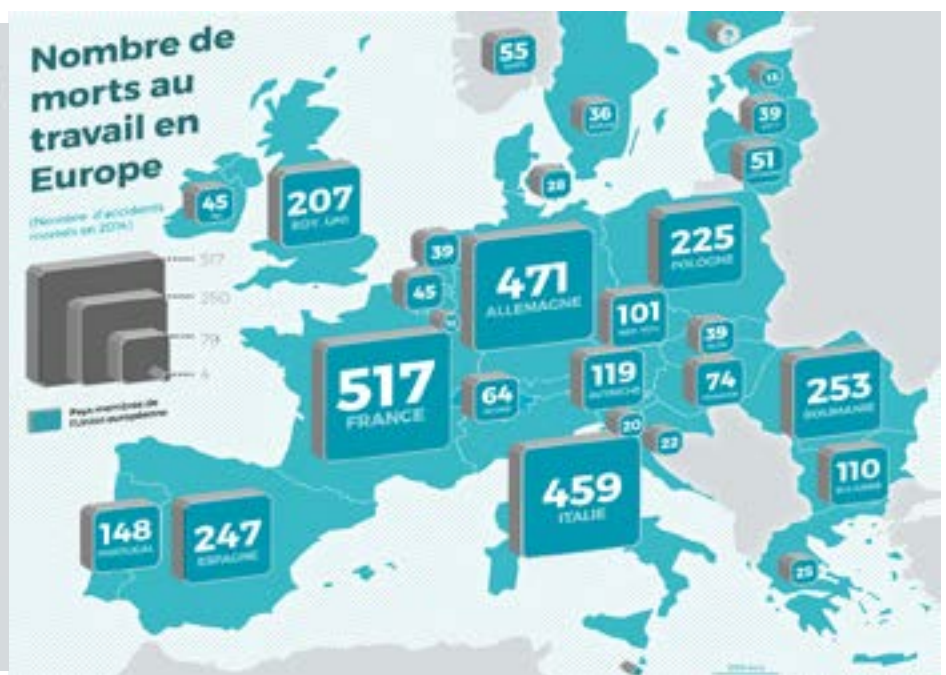
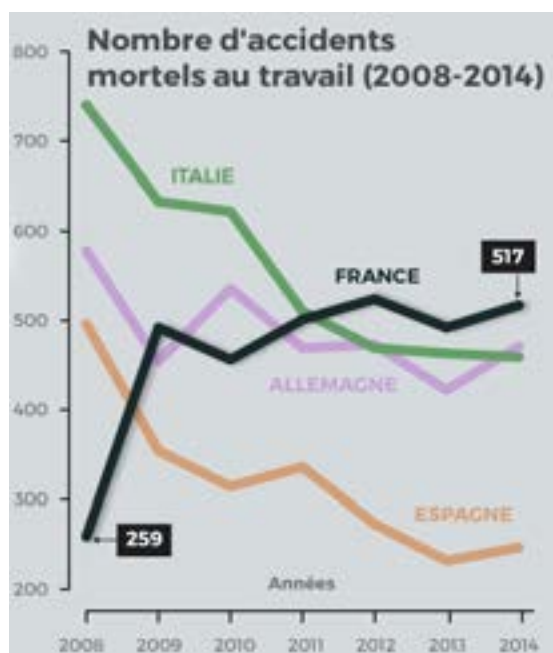
Malgré les témoignages, les mises en demeure, l'expertise CHSCT, ORANGE refuse de reconnaître sa culpabilité. Mais pour la CGT, ORANGE est responsable et coupable, les faits portés par la CGT à tous les niveaux de l'entreprise depuis 2006 le confirment.



L'audience aura lieu le 9 Janvier 2017 à 14H

à la cour d'appel d'Aix en Provence (20 Place de Verdun)

La CGT des Télécoms 13 ne lâchera rien afin que de tels drames ne se reproduisent plus, et que les responsables ne restent pas impunis.



Ne perdons plus notre vie à la gagner !